

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

N°2025-CA12MAR-08

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mars, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 6 mars, s'est réuni dans la Salle de Réunion de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Françoise BOUCHE-PILLON.

Étaient présents :

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Frédéric ANDRÉ, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, Mme Odile CAUDAL, Mme Françoise CONFUCIUS,

Absents excusés : Mme Dominique LE MEUR, Mme Michelle LE PETIT, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE, M. Amédé GUEGAN, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO

Pouvoir remis : Mme Dominique LE MEUR à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON ; Mme Michelle LE PETIT à M. Frédéric ANDRÉ ; M. Amédé GUEGAN à M. Lionel FROMAGE, Mme ONNO Valérie à M. Paul LEVANEN.

Nombre de membres en exercice : 17

→ **Délibérations N°2025-CA12MARS-08 à N°2025-CA12MARS-10**

Présents : 9 – Pouvoirs : 4 – Votants : 13

Secrétaire de séance : M. Xavier OLIVIERO

CCAS : Approbation du procès-verbal du 18 février 2025

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Madame la Vice-Présidente indique au Conseil d'Administration que le procès-verbal, de la séance du Conseil d'Administration du 18 février 2025, a été joint avec la convocation et le document de travail de la présente séance. Elle invite les membres à faire part d'éventuelles propositions de corrections ou de modifications.

VU le projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 18 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 18 février 2025 ;

Article 2 : DONNE POUVOIR à Madame la Présidente ou à son représentant pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Présidente, Dominique LE MEUR

Le secrétaire de séance, Xavier OLIVIERO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

N°2025-CA12MAR-09

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mars, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 6 mars, s'est réuni dans la Salle de Réunion de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Françoise BOUCHE-PILLON.

Étaient présents :

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Frédéric ANDRÉ, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, Mme Odile CAUDAL, Mme Françoise CONFUCIUS,

Absents excusés : Mme Dominique LE MEUR, Mme Michelle LE PETIT, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE, M. Amédé GUEGAN, Mme Catherine COUGOULAT, M me Valérie ONNO

Pouvoir remis : Mme Dominique LE MEUR à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON ; Mme Michelle LE PETIT à M. Frédéric ANDRÉ ; M. Amédé GUEGAN à M. Lionel FROMAGE, Mme ONNO Valérie à M. Paul LEVANEN.

Nombre de membres en exercice : 17

→ **Délibérations N°2025-CA12MARS-08 à N°2025-CA12MARS-10**

Présents : 9 – Pouvoirs : 4 – Votants : 13

Secrétaire de séance : M. Xavier OLIVIERO

CCAS : Portage de repas à domicile : tarifs 2025

Rapporteur : Madame Françoise BOUCHÉ-PILLON

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que le tarif des repas préparés en liaison froide par l'EHPAD Résidence de Lanvaux, ne subira pas d'augmentation.

Pour rappel, le démarrage du marché de fournitures de repas en liaison froide avec l'EHPAD a débuté le 1^{er} mars 2023 et les prix sont révisés annuellement par application aux prix de l'accord-cadre d'un coefficient P(n) donné par la formule suivante :

$$P(n) = P(o) 15.0\% + 85.0\% (ICHT-I (n) / ICHT-I (o))$$

Selon les dispositions suivantes :

- P(n) : est le prix révisé
- P(o) : est le prix initial réputé établi sur la base des conditions économiques du mois zéro
- I(n) : est la dernière valeur publiée au mois de révision, de l'indice ICHT-I - In : valeur de l'index de référence au mois n.
- I(o) : est la dernière valeur publiée de ce même index au mois zéro

Le mois « n » retenu pour chaque révision sera **le mois du dernier indice connu** à la date anniversaire de la notification du marché. Les prix ainsi révisés seront invariables pendant cette période

L'index de référence est l'index ICHT-I « Hébergement, Restauration ».

Les menus comprennent un potage, une entrée, un plat garni, un laitage, un dessert et du pain. La boisson n'est pas fournie. Sur présentation de prescription médicale, les repas tiennent compte des régimes alimentaires suivants : sans sel, sans sucre, sans graisse et à texture modifiée. Le repas est livré à domicile entre 10h30 et 12h30.

Pour 2025, l'EHPAD n'a pas actualisé son prix qui s'élève à 5,75 €.

Madame la Vice-Présidente rappelle que le prix du repas refacturé au bénéficiaire du service de portage à domicile est fixé à 10,50 € depuis le 01/03/2024. A titre indicatif, sur le territoire, avec d'autres organismes, le prix d'un repas se situe à plus de 12 € TTC en liaison froide.

Aussi, Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration le gel du tarif refacturé aux bénéficiaires pour l'année 2025.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : DECIDE DE MAINTENIR le prix du repas du portage de repas à domicile 10.50€ forfaitaire sur l'année 2025;

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant, à engager toute procédure et démarche relative à l'objet de la présente délibération, et à signer tous les documents ou actes y afférents.

Ce bordereau n'a donné lieu à aucun échange

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Présidente, Dominique LE MEUR

Le secrétaire de séance, Xavier OLIVIERO



A blue ink signature of Xavier OLIVIERO.



CCAS de Grand Champ

Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

ANNÉE 2025



Mars 2025

Maison des Solidarités
Village Intergénérationnel de LANVAUX
12, rue des Hortensias
56390 Grand-Champ

Tél : 02 97 66 45 28
accueil.mds@grandchamp.fr
www.grandchamp.fr

SOMMAIRE

- Débat d'Orientation Budgétaire : Dispositions Légales

A) CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL.....	4
1. Rappel du contexte :	4
2. Les perspectives	4
B) UN CONTEXTE QUI PRÉOCCUPE LES FRANÇAIS	6
C) LES PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES	7
D) LES PERSPECTIVES DE PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE – 2025	9
E) UN CONTEXTE QUI ANNONCE DES COUPES BUDGÉTAIRES DANS LES DÉPARTEMENTS	10
F) DES RÉPERCUSSIONS SUR LE LOCAL.....	11
1. Le contexte communautaire (Golfe Morbihan Vannes Agglomération (GMVA)).....	11
2. Le contexte communal	12
a) La population.....	12
b) Le parc locatif social.....	12
c) Les chiffres clés de l'état de lieux du territoire communal.....	14
d) Le plan d'action 2025 du Pôle Solidarité	15
e) Les orientations budgétaires 2025 pour le CCAS	17

La Loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République a rendu obligatoire le débat d'orientation budgétaire, première étape dans le cycle budgétaire annuel.

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit avoir lieu dans un délai de 2 mois précédant l'examen et le vote du budget primitif. Il n'a aucun caractère décisionnel mais doit cependant faire l'objet d'une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 détermine le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

A) CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

1. Rappel du contexte :

Une activité géopolitique plutôt pessimiste :

- ▶ Enlisement des conflits en cours : Ukraine, Gaza, Liban,
- ▶ Incertitude en Syrie après la chute du régime de Bachar Al-Assad,
- ▶ Des conflits qui émergent, ou reprennent, en Afrique : Soudan, RD du Congo et Rwanda,

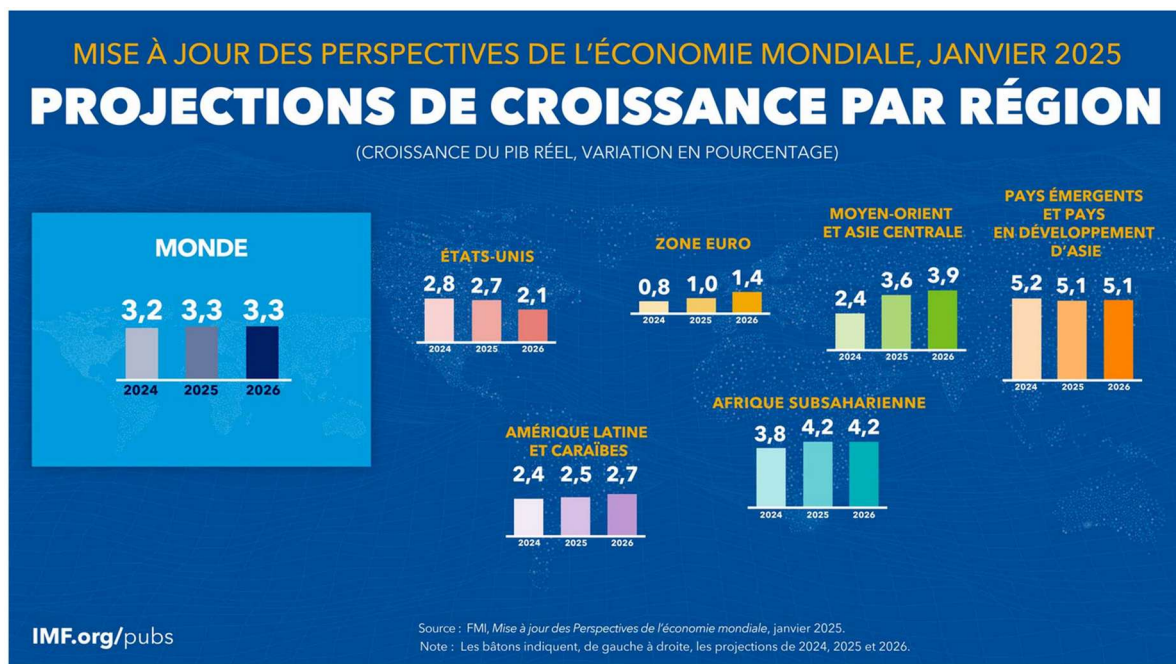
Et des nouvelles données qui impacteront les relations internationales en 2025 :

- ▶ Election de D. Trump aux Etats-Unis et son impact sur les rapports internationaux au Proche-Orient, mais également les pays nord-américains,
- ▶ Les relations américano-chinoises,
- ▶ ...

Il sera nécessaire de réagir avec intelligence, à l'échelle européenne, à ses prises d'initiative : augmentation des droits de douane, menaces d'annexion du Groenland...

2. Les perspectives

Une croissance mondiale hétérogène et incertaine...



La croissance mondiale devrait s'établir à 3,3 % en 2025 comme en 2026, un niveau inférieur à sa moyenne historique (3,7 % sur la période 2000–19).

Si ce taux moyen reste convenable, il faut noter des disparités selon les blocs économiques. En effet, on constate que la croissance mondiale est tirée par le haut par les pays émergents, et ralentie par la zone euro et les Etats-Unis

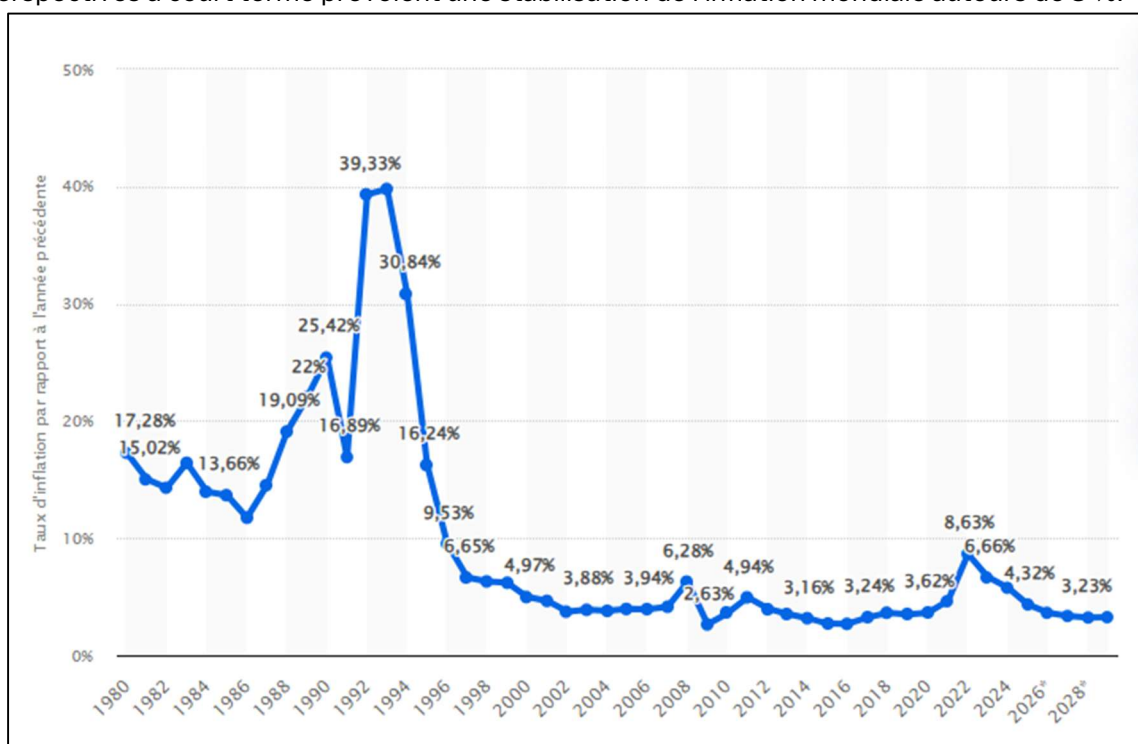
Le retour à une inflation maîtrisée...

Les perspectives convergent vers une réduction de l'inflation, après le pic post-covid.

Sur un temps long, on constate une stabilisation de l'inflation depuis l'an 2000, après 20 années agitées. La mise en place de l'Euro, monnaie unique de la CEE, devenue Union Européenne, explique, pour une part, cette stabilité.

Sur une période plus récente, cette inflation a atteint le pic de 8.63% du fait essentiellement de la crise énergétique découlant de la guerre en Ukraine, ainsi que des masses monétaires conséquentes injectées dans l'économie pendant la pandémie de Covid.

Les perspectives à court terme prévoient une stabilisation de l'inflation mondiale autours de 3 %.



Ces deux facteurs exogènes n'ont pas été sans conséquence sur le fonctionnement de la commune. Les institutions bancaires sont intervenues pour limiter l'inflation importante de 2023. L'inflation (IPCH) en zone euro poursuit sa baisse, à 4,3% en septembre, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022.

Pour juguler cette envolée inflationniste, les organismes de crédits (FMI, FED, BCE, ...) sont intervenus sur les marchés monétaires ; Cela s'est traduit par une envolée des taux directeurs d'où un coût du crédit plus onéreux, et donc un impact important sur les comptes publics des économies endettées.

En 2024, il est à noter un fort ralentissement des prix de l'alimentation. En 2024, les prix des produits alimentaires augmentent de 1,4 % en moyenne, une hausse bien inférieure à celle de 2023 (+11,8 %). Les prix hors produits frais ralentissent (+1,3 % en moyenne après +12,2 %), comme ceux des produits frais (+1,9 % en moyenne après +9,6 %).

Les prix se stabilisent notamment dans l'alimentation et l'énergie mais ne baissent pas pour autant. Ils se situent à un niveau plus élevé qu'il y a quelques années.

B) UN CONTEXTE QUI PRÉOCCUPE LES FRANÇAIS

La baisse du pouvoir d'achat, lié à la hausse de l'inflation, reste une des préoccupations majeures des Français pour l'année 2025.

Depuis 2007, le baromètre de la pauvreté et de la précarité réalisé par IPSOS pour le Secours Populaire Français fait un état des lieux de la précarité en France. L'édition 2024 montre que malgré une légère accalmie sur le front de l'inflation, les difficultés financières des Français ne faiblissent pas.

Face à la hausse des prix, les Français placent toujours plus haut le seuil de pauvreté subjectif moyen*. Cette année, **ils situent à 1 396€ nets par mois le revenu en dessous duquel une personne seule peut être considérée comme pauvre en France**. Ce chiffre est en hausse de 19€ par rapport à 2023 (1377 €).

La situation est la suivante sur le panel (996 personnes représentatives) :

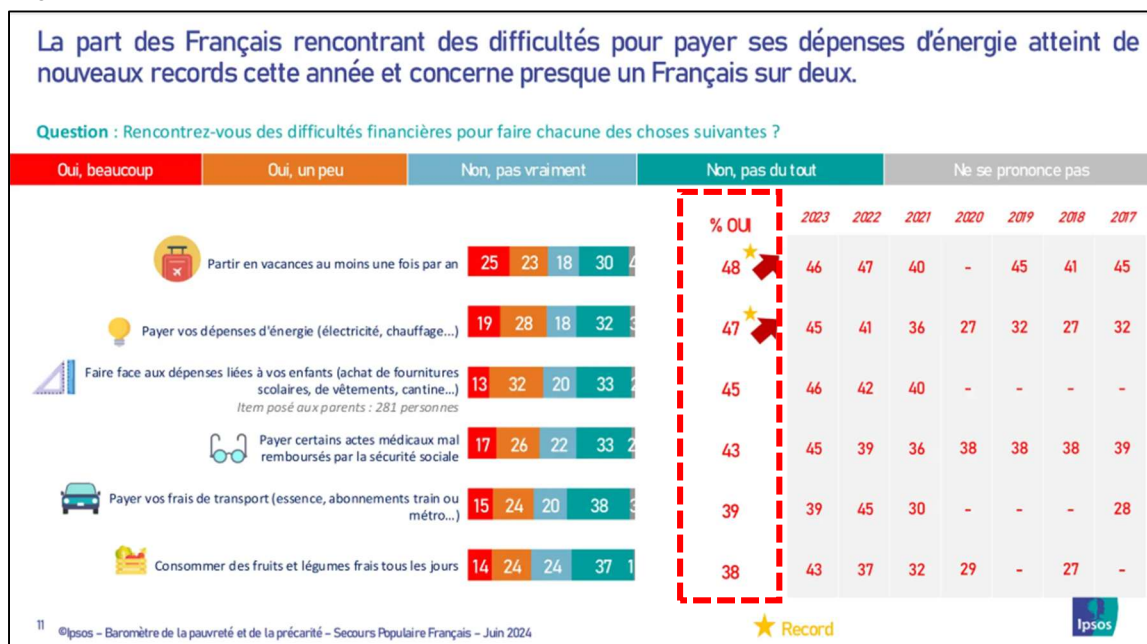
- Seulement **48%** des Français déclarent parvenir à mettre de l'argent de côté **(+ 1point vs 2023)**,
- **16% (-2 points vs 2023)** des Français vivent à découvert,
- **47% (+2 points vs 2023)** ont des difficultés à payer leurs dépenses d'énergie **(43% des Français ne chauffent pas leur logement par grand froid)**,
- **43% (-2 points vs 2023)** des Français déclarent rencontrer des difficultés pour payer certains actes médicaux et mutuelle,
- **38% (-5 points vs 2023)** sont contraints de diminuer parfois ou régulièrement leur nombre de repas par jour, et **38% (-5 points vs 2023)** pour consommer des fruits et des légumes.

Plusieurs autres postes de dépenses enregistrent de nouveaux records en termes de difficultés financières :

- **Payer son logement (38% + 4 points)**
- **Payer un sport ou 1 loisir (35% +3 points)**
- **Payer une mutuelle (29% +3 points)**

En conclusion : Malgré une baisse de l'inflation par rapport aux exercices précédents, de **nombreux Français continuent de vivre en situation de privation dans les domaines essentiels comme le logement, le chauffage, l'alimentation, la santé (mutuelle), les activités**.

Les Français restent pessimistes sur le risque que leurs enfants connaissent un jour une situation de précarité.



*Le seuil de pauvreté subjectif moyen mesure la perception des Français sur le niveau de vie en dessous duquel une personne peut être considérée comme pauvre

C) LES PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES

L'instabilité gouvernementale fin d'année 2024 a modifié le calendrier du projet de loi de finances 2025 (PLF) et du projet de loi de finances de la sécurité sociales (PLFSS). Le budget 2025 n'a été adopté définitivement que le 6 février 2025.

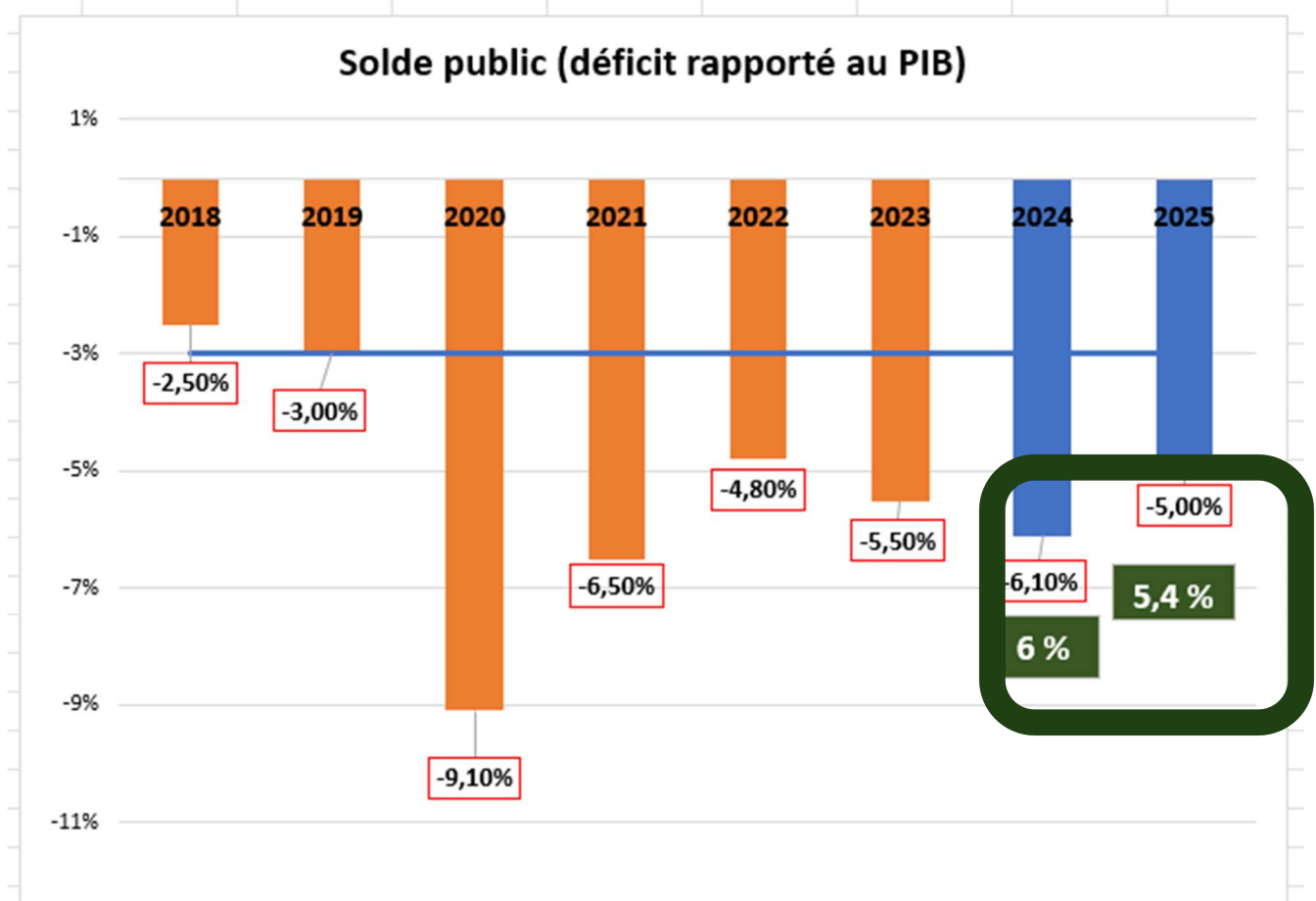
La difficulté d'adoption de ce budget 2025 résulte des divergences de méthodes et de moyens pour réduire le déficit budgétaire 2024, estimé à 166,6 Mds d'euros, alors que le projet de loi de finances 2024 tablait sur un déficit de 146,9 Mds d'euros, soit une réduction de 20 Mds.

Cette dégradation s'explique principalement par une baisse des prévisions de recettes, notamment fiscales :

- - 14,3 Mds d'impôts sur les sociétés
- - 5,3 Mds d'impôt sur le revenu
- - 4,8 Mds de TVA

Le déficit public prévu pour 2024 s'établirait à 6,1% après 5,5% en 2023. Les mesures prévues dans le PLF 2025 visent à ramener le déficit à 5,2% dans le texte initial et avec des mesures supplémentaires évoquées lors du débat, le niveau cible serait de 5%. Après les dernières mesures avant le vote, le déficit prévisionnel de 2025 serait de l'ordre de 5,4 %.

Solde public (déficit rapporté au PIB) :



Pour ramener le déficit public à 5%, le gouvernement précise qu'il faut fournir un effort de 60 Mds, soit 2 points de PIB. Le déficit estimé de 2025 serait alors de -135,6 Mds en baisse de -31 Mds par rapport à 2024.

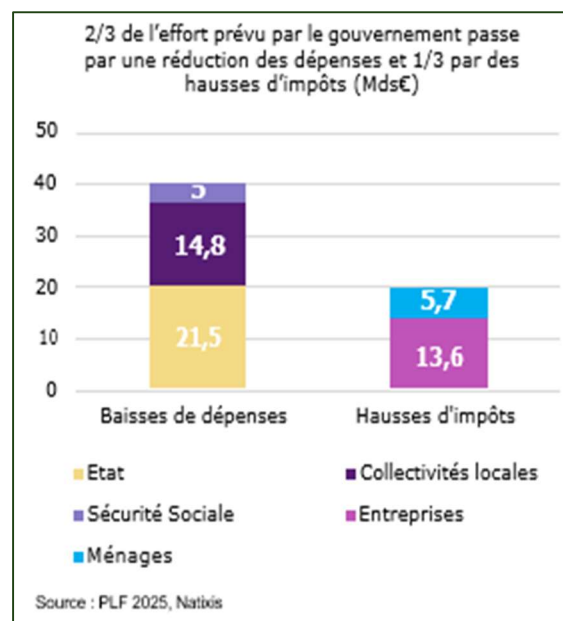
Réduction de la dépense publique de 40 Mds

La dépense publique s'élève, en France à 57% du PIB, contre 50% en moyenne dans l'ensemble des pays européens :

- Effort sur les dépenses primaires de l'État,
- Maîtrise des dépenses des administrations de sécurité sociale,
- La participation des collectivités locales,
- ...

Augmentation des contributions fiscales exceptionnelles de 20 Mds.

- Contribution exceptionnelle sur les grandes entreprises (CA > 1Mds€),
- Report de 3 ans de la suppression progressive de la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises),
- Report du taux de plafonnement de la CET (Contribution Economique Territoriale), ...



Afin de parvenir à l'objectif d'un déficit de 5,4 % en 2025, les collectivités territoriales vont participer à l'effort national via deux mesures :

- **Mise en place d'un fonds DILICO (D**ispositif de **L**issage **C**onjoncturel des recettes fiscales des CL)

Le Dilico remplace le Fonds de réserve du budget « Barnier » : il concerne plus de collectivités (environ 2 100 collectivités, contre 450 auparavant), mais pour un montant global plus faible (1 milliard d'euros, contre 3 milliards d'euros auparavant).

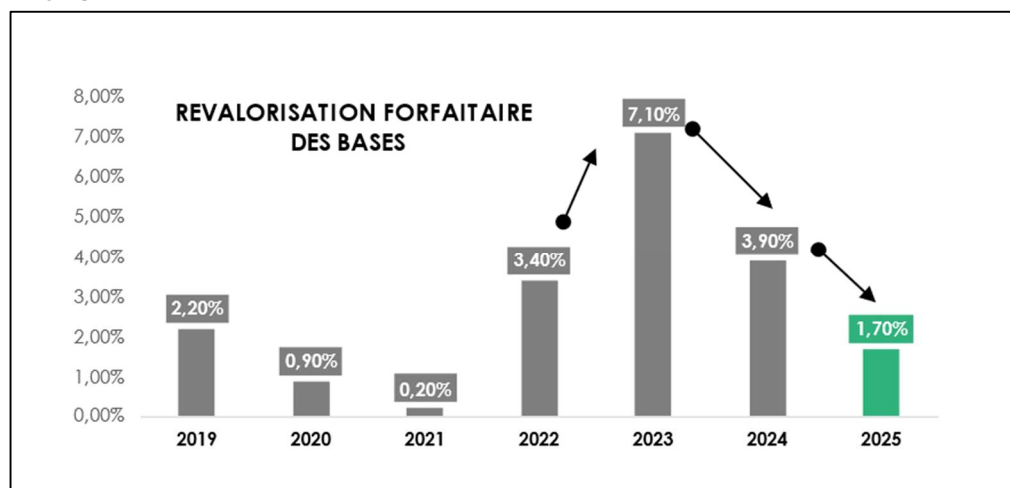
- **Gel de la fraction de TVA à son niveau 2024**

Cette mesure impacte les budgets des collectivités territoriales. Au niveau de GMVA, c'est un manque à gagner de 500 k€.

Principales mesures pour les finances publiques en 2025 :

- ➔ La revalorisation des bases du foncier, des locaux d'habitation et industriels est calculée en fonction de l'évolution entre novembre n-2 et novembre n-1 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) depuis 2018.

La revalorisation a été de +3,4 % en 2022, de +7,1% en 2023 et de 3,90% en 2024. Elle sera de 1,70 % en 2025 :



D) LES PERSPECTIVES DE LA LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE – 2025

La Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2025 adoptée le 17 février 2025 prévoit un budget de 666 milliards d'euros, et poursuit un objectif prioritaire à savoir :

- La maîtrise des dépenses de santé

En 2024, le déficit de la sécurité sociale s'est déjà dégradé à hauteur de 18,2 Md€ (au lieu des 10,5 Md€ envisagés par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024). Ce dérapage est en grande partie dû au déficit de la branche maladie (15,3 Md€).

En 2025, le déficit social atteindrait 22,1 Md€, un niveau jamais atteint hors période de crise (contre les 16 Md€ envisagés dans le projet de loi déposé à l'automne 2024).

Les principales mesures de la LFSS 2025 :

- le **budget de l'aide médicale d'État (AME)** est gelé, sans compensation pour l'inflation, entraînant une baisse effective de 111 millions d'euros.
- la **niche fiscale « Coluche »**, qui permet une réduction d'impôt de 75% pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté, est non seulement maintenue mais aussi étendue aux associations venant en aide aux victimes de violences domestiques,
- autre mesure d'impact : l'abandon du **dispositif « emploi franc »**, qui ciblait les quartiers prioritaires, et la réduction du budget des **emplois aidés** de 200 millions d'euros.
- **Réforme des indemnités pour les agents publics et les salariés du privé**
 - **Agents territoriaux des CCAS** : la réforme de l'indemnisation des arrêts maladie abaisse la prise en charge de 100% à 90% du Smic, une mesure qui risque d'accroître la précarité des agents les moins rémunérés.
 - **Salariés du privé** : le plafond des **indemnités journalières** passe de 1,8 Smic à 1,4 Smic, ce qui pourrait entraîner une hausse des cotisations des complémentaires santé.
- **Des moyens supplémentaires pour les établissements médico-sociaux et les personnes âgées**
 - **revalorisation des pensions de retraite** en fonction de l'inflation en 2025,
 - le **fonds d'urgence pour les Ehpad** est porté de 100 à 300 millions d'euros,
 - un **abondement de 200 millions d'euros** de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour aider les départements en difficulté, qui financent notamment l'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)** et la **prestation de compensation du handicap (PCH)**.

Dans un contexte budgétaire sous tension, les CCAS et CIAS devront relever de nombreux défis en 2025.

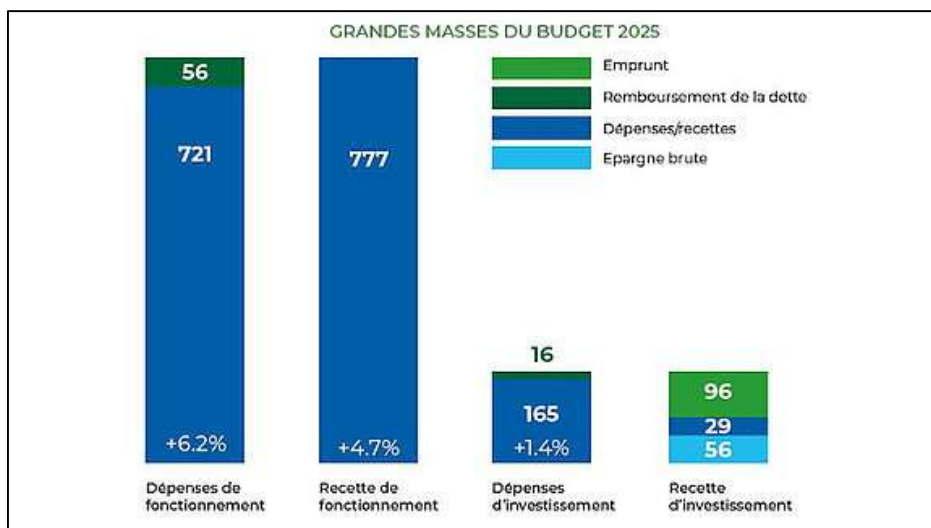
La pression financière sur les collectivités locales pourrait affecter leurs moyens, notamment pour les aides facultatives. Parallèlement, les besoins sociaux continuent d'augmenter, mettant plus que jamais les acteurs de l'action sociale locale en première ligne.

E) UN CONTEXTE QUI ANNONCE DES COUPES BUDGÉTAIRES DANS LES DÉPARTEMENTS

Les départements participant au financement du déficit public vont voir leurs moyens diminués. Pour certains d'entre eux des coupes sont attendues dans la **lutte contre la précarité**

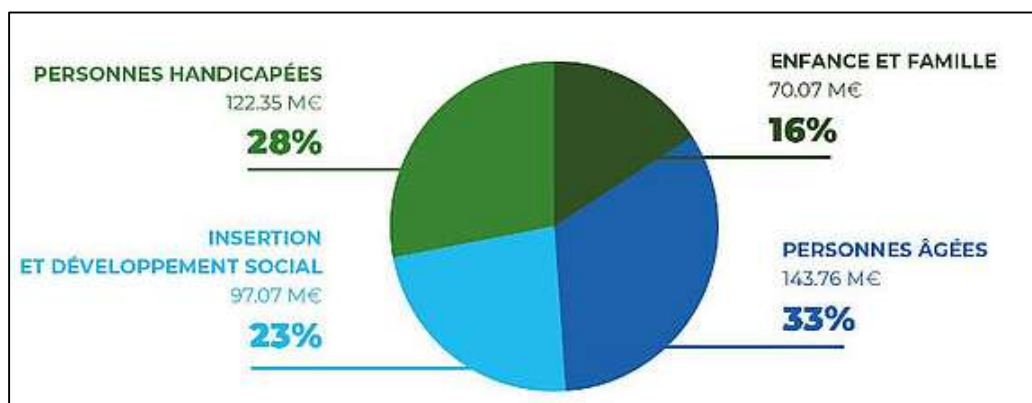
La situation financière du Département du Morbihan est saine lui permettant de rester très actif sur le plan social.

En grande masse on trouve un niveau de dépenses de fonctionnement de 777 M€ et en investissement de 181 M€.



Comptant pour 60% des dépenses de fonctionnement, les dépenses en faveur des solidarités augmentent en 2025 de près de 26 millions d'euros, pour atteindre un total de 433,25 M€ soit + 6,3 % par rapport au budget 2024.

Elles sont essentielles réparties en 4 postes :



Pour l'investissement, le Département reste engagé sur des chantiers majeurs dont certains dans le domaine social comme :

- **Un plan de rénovation des EHPAD avec des nouvelles autorisations de programme** pour les EHPAD à Languidic (2,1 M€), Hennebont (1,5 M€), Saint-Jean-Brévelay (0,7 M€), Caudan (1,4 M€), Larmor-Plage (2,2 M€), Bubry (2,1 M€) ; résidence autonomie à Le Faouët (1,7 M€).
- 6 M€ pour la mise en place « **d'un forfait qualité** » (+3,3€/h) destiné aux services d'aide à domicile.
- **L'ouverture de SOS Villages d'Enfants à Sarzeau** qui permettra d'accueillir 43 enfants placés dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance. Par ailleurs, un projet de second établissement « SOS Village d'Enfants » devrait voir le jour sur **la commune de Plumelin**.

F) DES RÉPERCUSSIONS SUR LE LOCAL

1. Le contexte communautaire (Golfe Morbihan Vannes Agglomération (GMVA))

Les chiffres-clés de l'Agglomération :

LES CHIFFRES CLES

Population DGF	203 870
Population INSEE	180 111
Nombre de communes	34
Superficie	807,4 km ²
Budget global consolidé	399 M €
Dépenses d'équipement consolidées	108 M €
Dette consolidée en capital au 01/01/2025	96 M €
Nombre d'emplois permanents	579
Nombre d'élus	88



Présentation du budget consolidé 2025 (budget principal et les 6 budgets annexes) :

Budget consolidé = 399 M€ dont 108 M€ de dépenses d'équipement

(rappel BP 2024 : Total = 389 M€ dont 112 M€ de dépenses d'équipement

BP 2023 : Total = 352M€ dont 83,6 M€ de dépenses d'équipement

BP 2022 : Total = 299 M€ dont 82,9 M€ de dépenses d'équipement

Répartition des dépenses d'équipement :

Budget principal = 47 %	(53 % au BP 2024)
Cumul Eau/Assainissement = 36 %	(32 % au BP 2024)
Transports = 6 %	(6 % au BP 2024)
Déchets = 5 %	(5 % au BP 2024)
Zone d'Activités = 2 %	(4 % au BP 2024)

Une proportion en retrait du Budget Principal du fait des arbitrages réalisés

Les EPCI n'ont pas la compétence sociale. Pour autant ils interviennent en coordination ou soutien aux communes

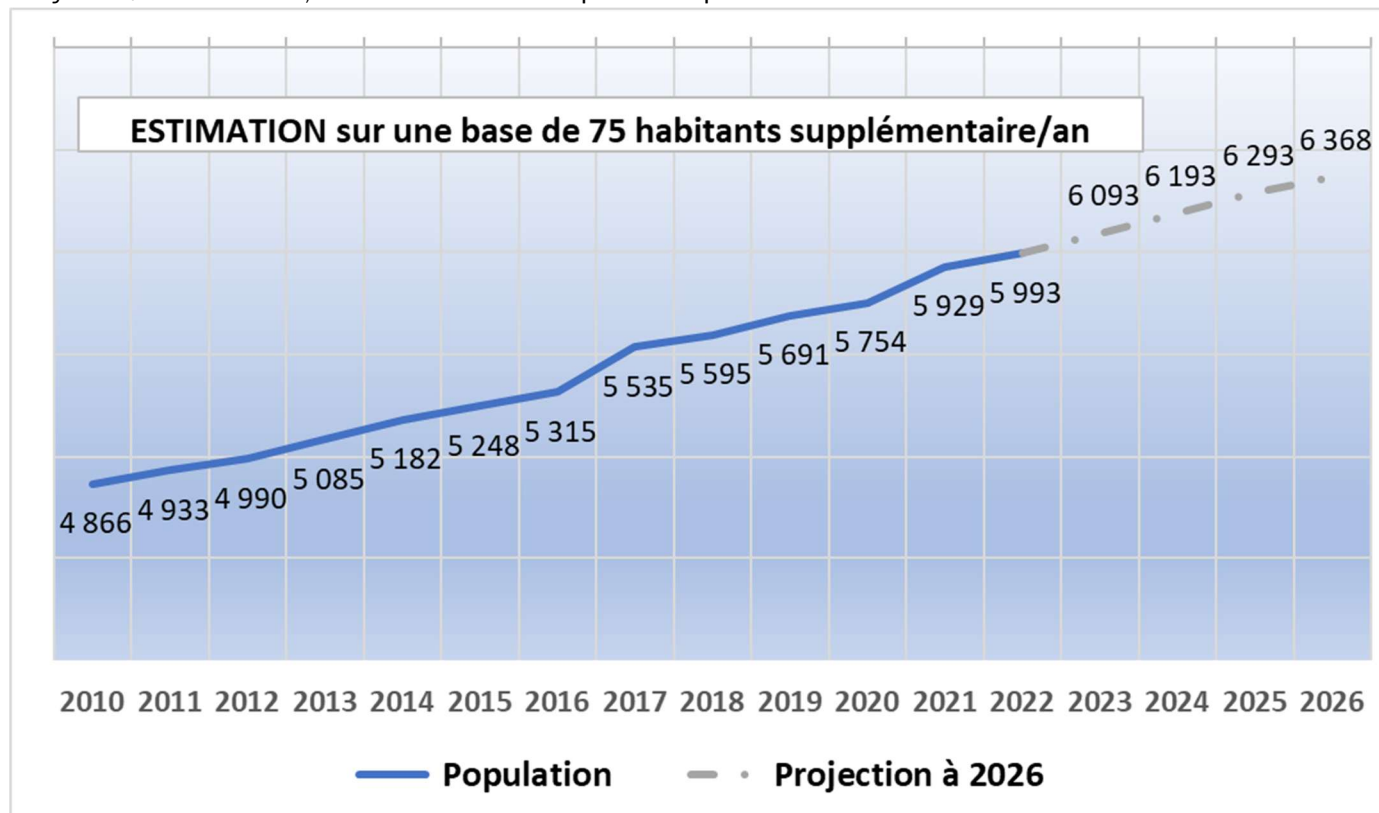
De par sa compétence en habitat et la volonté politique de longue date, GMVA déploie de multiples outils concourant à la production d'une offre nouvelle de logement sociaux. L'agglomération dispose depuis 1996 d'un Programme Local de l'Habitat (PLH), est délégataire des aides à la pierre depuis 2006 et est reconnue cheffe de file dans la gestion de la demande de logement social depuis 2014.

Sur l'investissement 2025, GMVA consacre + 4M€ au logement et à l'habitat (aires gens du voyage, fonds solidaire (BRS), maintien à domicile, travaux d'énergie, OPAH, soutien aux bailleurs sociaux...)

2. Le contexte communal

a) La population

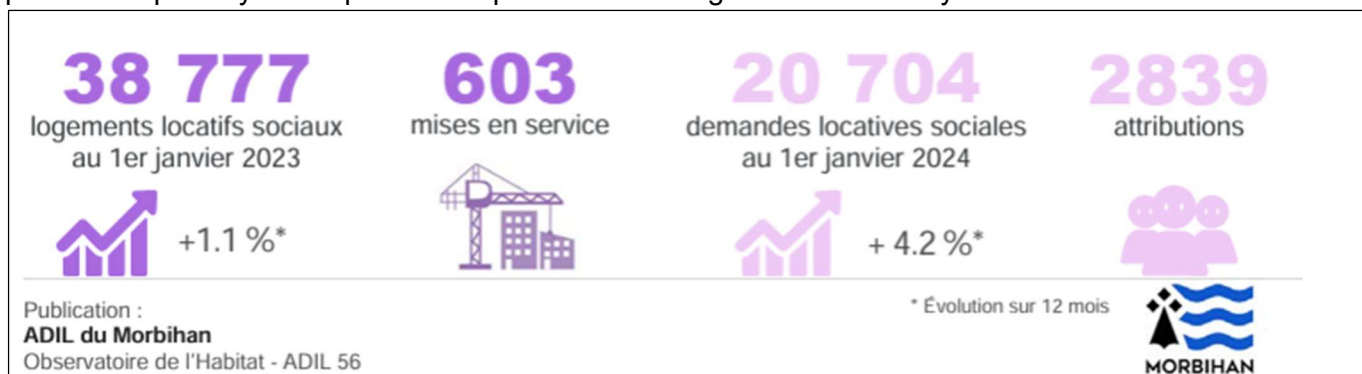
La population DGF (= population INSEE + résidences secondaires) progresse de 1,11 % en moyenne/an. De ce fait, la commune devrait passer le palier des 6 000 habitants dès 2025.



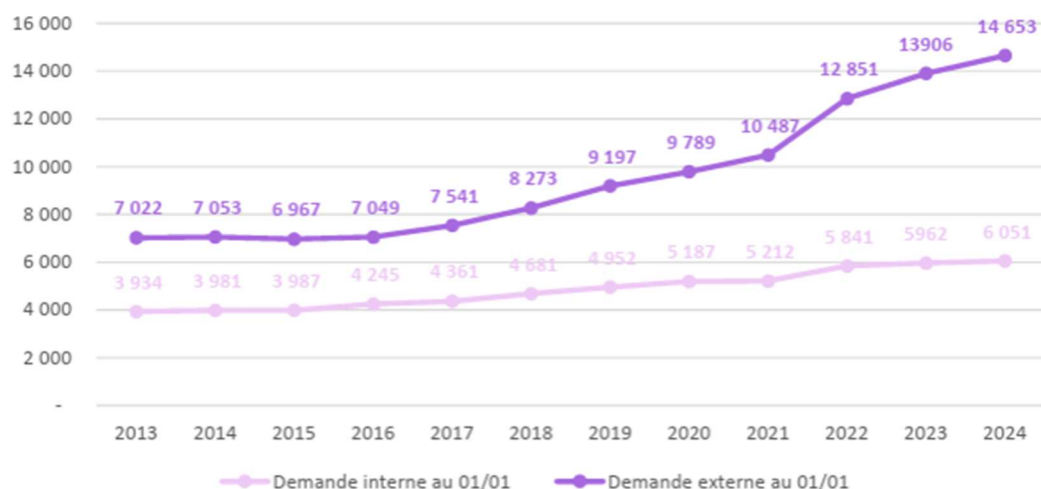
À noter : la commune était concernée par le recensement général de sa population en 2024. Les données seront exploitables par la commune au 1^{er} janvier 2026.

b) Le parc locatif social

Selon l'ADIL, la demande qui au 1^{er} janvier 2024 avait dépassée, sur le département du Morbihan, la barre symbolique des 20 000 demandeurs est essentiellement portée par des ménages qui souhaitent intégrer le parc social (plus de 7 demandeurs sur 10), le parc privé en crise ne leur permettant plus d'y rester par le manque d'offre et l'augmentation des loyers



Evolution conjointe demande interne / demande externe sur le Morbihan



La commune de Grand-Champ est soumise aux dispositions de l'article 55 de la loi relative à la solidarité et renouvellement urbain (dite loi SRU) depuis 2017 suite à la fusion de 3 EPCI pour constituer GMVA. Avant 2017, la commune n'avait pas cette obligation.

Avec 13 % de logements sociaux au sein de ses résidences principales pour un objectif de 20%, la dynamique de rattrapage sur la commune est en marche et doit se poursuivre. Du retard dans le lancement des opérations est toutefois observés (procédure et commercialisation plus longues)

La commune compte 324 logements sociaux (cf annexe pour le détail – Source DDTM).

Situation de la demande de LLS – Février 2025 sur Grand Champ (129 demandes) – Source Imhoweb)

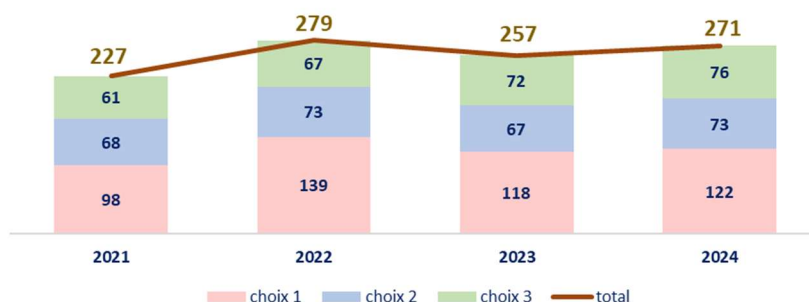
Demandes en cours :

Catégorie de logement	Chambre en colocation	Studio - 1 pièce	T2 - 2 pièces	T3 - 3 pièces	T4 - 4 pièces	T5 - 5 pièces	T6 - 6 pièces	T6 - 6 pièces et +	7 pièces	8 pièces
Appartement	0	3	14	2	0	0	0	0	0	0
Maison	1	1	8	10	10	2	0	1	0	0
Indifférent	1	7	31	21	15	2	0	0	0	0
Total	2	11	53	33	25	4	0	1	0	0

Au 31 décembre 2024 : 271 demandes du choix 1 à 3, répartis comme suit :

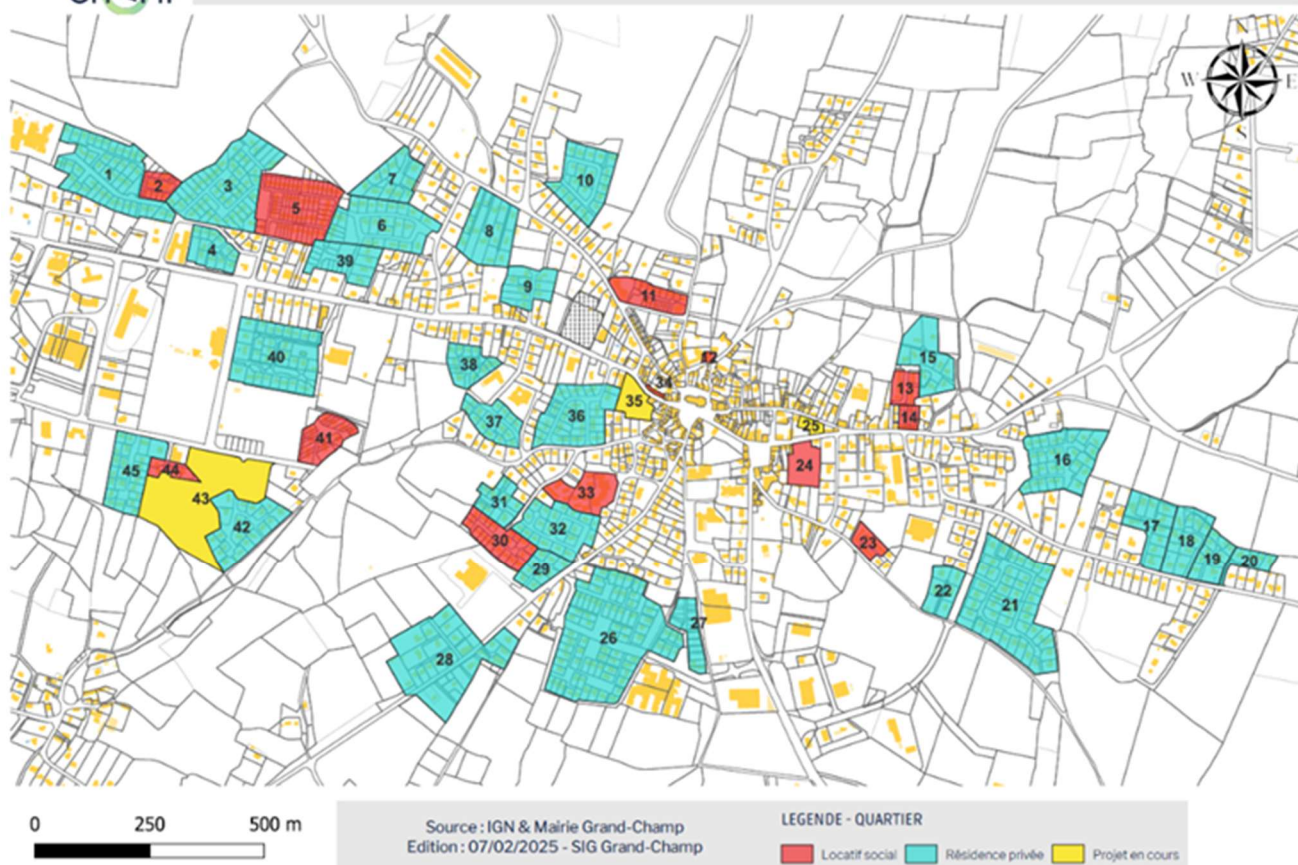
- 122 demandes en choix 1
- 73 demandes en choix 2
- 76 demandes en choix 3

Evolution de la demande de logement social de 2021 et 2024



GRAND-
CHAMP

Répartition des quartiers du centre-ville de Grand-Champ



c) Les chiffres clés de l'état de lieux du territoire communal

Dans l'attente des résultats du recensement INSEE réalisée en janvier 2024 et exploitables au 1^{er} janvier 2026, les chiffres rappelés sont issus de l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux).

On pourra noter que le portrait social de la commune est plutôt favorable (une population qui progresse, une commune attractive, des revenus supérieurs à la moyenne nationale...) avec de grandes hétérogénéités et des nuances à apporter (CSP change,...).

Pour mémoire, on rappellera les données suivantes :

- Le nombre d'habitants sur Grand Champ augmente chaque année à un rythme régulier et maîtrisé d'environ 1,1%/an et représente + 7,20% entre 2014 et 2020 principalement dû à un solde migratoire positif
- **56.70% des ménages sont constitués d'une ou de deux personnes sans enfant** et 43,30% de familles (couples 35,5% et **monoparentales 7,8%**).
- **Une mixité intergénérationnelle qui contribue au dynamisme du territoire**
 - *La part des personnes de + 60 ans progresse plus vite (+ 14% en 10 ans) que la part des personnes de -60 ans. Un phénomène qui va s'accroître dans les années à venir alimentant le vieillissement de la population.*
- En 2020, selon l'observatoire des Fragilités du Grand Nord, Grand Champ comptait **377 retraités en situation de fragilité**.
- **Un niveau de revenus médian de 1 882€ supérieur au national** avec 56% de ménages grégamistes imposables.
- **Un taux de pauvreté de 7% inférieur au national** mais qui traduit la présence de précarité sur la commune

- **Un taux de chômage des + 55 ans supérieur au taux national et une proportion des 15-29 ans sans solution (ni emploi, ni en étude ou stage) de 13,1%**
- Un taux d'activité de 74% supérieur au national avec 74,4% des actifs en CDI
- 79% de grégamistes sont propriétaires de leur logement, 14% sont locataires du parc privé et 6% sont locataires du parc social
- 82% des résidences principales sont des T4 et T5
- **54% des logements ont été construits avant 1990 (+30 ans)**
- **Un taux de mobilité résidentiel dans le parc locatif social faible (3,4%) et ne cesse de diminuer chaque année**
- Une couverture en médecine générale qui, dans les chiffres, est satisfaisante mais certaines spécialités sont en nombre insuffisant voire inexistant

d) Le plan d'action 2025 du Pôle Solidarité

Le CCAS prend sa part, dans les efforts demandés, au travers d'actions portant sur la modernisation de ses outils de gestion, la maîtrise des frais de personnel, l'optimisation des recettes et l'examen attentif de la pertinence des modes de gestion de ses prestations.

Considérant notamment l'évolution démographique avec l'augmentation du nombre de personnes âgées, mais aussi des fragilités ou encore l'isolement social, le CCAS est un acteur reconnu dans la prévention et l'accompagnement des différents publics.

Actuellement, la situation des demandes sociales reste stable et peut se mesurer au travers d'indicateurs comme le nombre de personnes accueillis, les montants d'aides sociales versées dans les différents dispositifs existants.

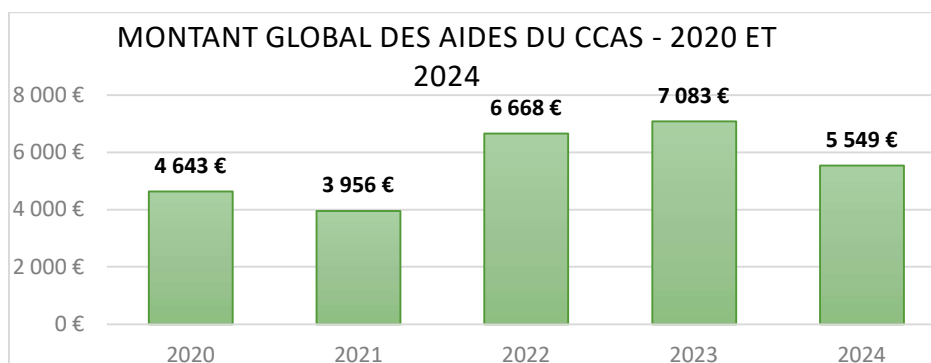
Pour rappel, sur l'année 2024

- Aides financières aux factures d'énergie et d'eau

10 demandes ont été formulées en 2024 pour un montant total de 3 253,30€ dont 337,99€ pris à charge du CCAS. (+2 vs 2023)

FEE 2024	Energie	Eau	Total
Nombre de foyers	10	0	10
Montant des dettes avant FEE	7 155,01€	0€	7 155,01€
Montant des aides FEE accordées par le CD	2 915.31€	0€	2 915.31€
Montant du complément FEE accordé par le CCAS	337,99€	0€	337.99€
Montant total des dettes prises en charge	3 253.30€	0€	3 253.30€
Taux de prise en charge de la dette	45%		45%

- Aides financières facultatives : 15 demandes dont 2 de - de 100 €



14 personnes ont bénéficié des titres de transport interurbain à tarif social - KICEO.
2 dossiers MOBICÉO ont été réalisés et 1 qui a fait l'objet d'un refus

Le CCAS déploie le plan d'actions issue de l'Analyse des besoins sociaux en accentuant les actions 2025 sur l'orientation 1 et 3.

→ Orientation 1 : Renforcer et développer l'accompagnement social des invisibles et des personnes vulnérables.

Des habitants déjà vulnérables sont confrontés aux conséquences cumulatives des crises successives. Les plus défavorisés ont de plus en plus de difficultés à faire face aux hausses continues des prix, et les écarts de richesse s'accroissent.

L'accès à la distribution alimentaire est essentiel en période de détérioration du pouvoir d'achat. Il est octroyé de façon ponctuelle en cas de difficultés financières et sociales. Il permet un approvisionnement en nourritures, produits d'entretien et produits d'hygiène. Le Relais Loch Solidaire est aujourd'hui clairement reconnu grâce à l'engagement bénévoles.

Pour survivre, les ménages que le CCAS accompagne modifient leurs habitudes de consommation lorsque cela est possible. Cependant, pour ceux dont les marges de manœuvre budgétaires sont déjà très limitées, le choix se résume à des décisions cruciales, comme choisir entre se nourrir et se chauffer, subvenir aux besoins des enfants et s'oublier en tant qu'adulte, payer son loyer ou payer sa facture d'eau...les risques de surendettement, de renoncements aux soins, de malnutrition sont importants.

Des actions concrètes et pérennes seront mises en place pour accompagner les grégamistes les plus vulnérables et une convention de mise à disposition de la CESF du CCAS nous permettra de le faire également pour les brandivyens.

Concrètement, sur l'année 2025 les actions suivantes sont susceptibles d'être lancées :

- Refonte du règlement intérieur des aides facultatives
- Programmation d'ateliers cuisine

→ Orientation 3 : Adapter le territoire au vieillissement de la population et renforcer l'offre de service à destination des seniors.

Les personnes âgées de 60 ans et plus sont nombreuses sur la commune de Grand Champ, puisque cela représente plus de 25% de la population totale soit + d'1 grégamiste sur 4.

Une transition démographique qu'il faudra anticiper en portant un regard positif et en prenant en compte les besoins et pas seulement du volet médical ; habitat, culture, déplacement, sport...

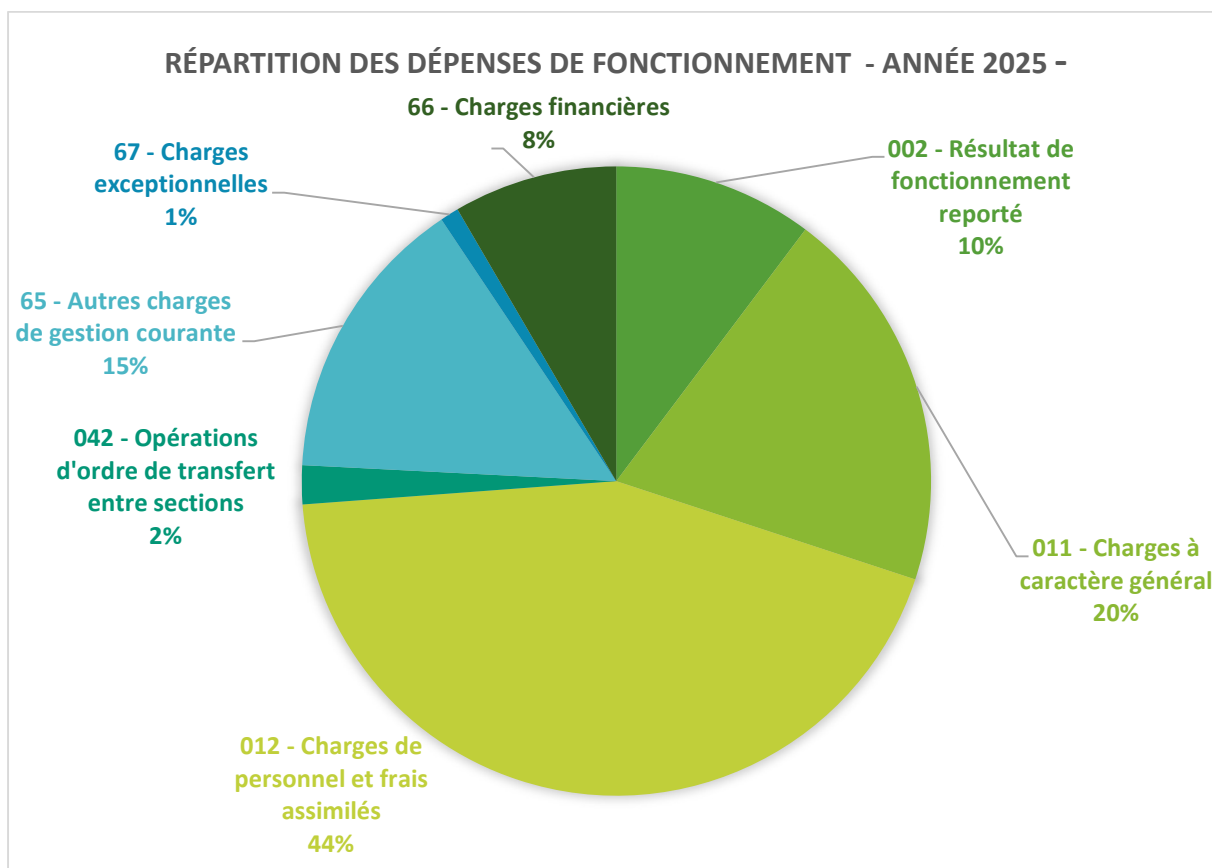
Une population qu'il faut valoriser et accompagner par la mise en place d'actions transversales et intergénérationnelles qui se dérouleront tout au long de l'année.

Concrètement, pour 2025, c'est par exemple :

- Continuité du portage de repas
- Développement de l'offre sportive adaptée
- Programmation de cycles d'ateliers « Bien vieillir en Bretagne : nutrition, mémoire, équilibre »
- Des temps de rencontres intergénérationnelles individuelles et/ou collectives
- Partenariat avec Unicités pour « lutter contre l'isolement » (séniors, personnes en situation de handicap et aidants)
- Réforme des SAD : création d'un service Autonomie à Domicile Mixte Aide et soins entre le SSIAD de GRAND-CHAMP et l'association AMPER : vers un transfert de l'activité SSIAD.

e) Les orientations budgétaires 2025 pour le CCAS**SECTION DE FONCTIONNEMENT****PROJECTION SUR LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES :****Un objectif de maîtrise des charges de fonctionnement clairement affiché.**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	PROJET BP 2025	« RÉALISÉ 2024 »	BP 2024 +DM
002 – Résultat de fonctionnement reporté	45 000 €	57 753 €	57 753 €
CHAPITRE 011 : charges à caractère général	87 000 €	84 518 €	112 358 €
CHAPITRE 012 : charges de personnel	192 000 €	192 356 €	214 720 €
CHAPITRE 65 : charges de gestion courantes	8 800 €	8 753 €	10 700 €
CHAPITRE 66 : charges financières	65 000 €	65 268 €	76 829 €
CHAPITRE 67 : charges exceptionnelles	4 200 €	0 €	1 000 €
CHAPITRE 042 : dotations aux amortissements	37 000 €	65 268 €	76 829 €
TOTAUX de l'exercice	439 000 €	448 096 €	514 382 €

**→ AU CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL :**

- Stabilisation des dépenses d'énergie, d'alimentation et de téléphonie.
- Stabilisation des dépenses de carburant en intégrant un nouveau véhicule dans le parc automobile du CCAS (+ 360€). Une dépense qui se rajoute aux dépenses de carburant du véhicule du portage de repas (1 500€) qui se stabilisent en raison du nombre de kms parcourus en baisse sur ce service.
- Stabilisation des dépenses d'entretien, de petits équipements et de fournitures administratives

- Gel du coût de la prestation fourniture de repas en liaison froide de L'EHPAD
- Maintien des charges d'entretien et de réparation du bâtiment et de l'entretien et réparation du matériel roulant
- Intégration de l'augmentation des primes d'assurances
- Maintien des frais de contentieux et honoraires pour assurer les dépenses du litige en cours.
- Maintien des coûts estimés du compte Fêtes et Cérémonies tout en maintenant le repas des aînés et la distribution de colis de fin d'année

→ **AU CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL :**

Pour rappel l'équipe du Pôle Solidarité – CCAS - 3.25 ETP est composée de :

- Direction : 1 agent à temps plein titulaire en maladie
- Accueil du public - guichet unique de la MDS et administration générale : 1 agent à temps non complet titulaire (28h/semaine)
- Accueil Social/logement : 1 agent à temps complet titulaire en arrêt maladie remplacé par un agent à temps non complet (23h/semaine) contractuel
- Portage de repas à domicile et entretien des locaux de la MDS : 1 agent à temps non complet titulaire (23h/semaine : 19h au Portage de repas et 4h à l'entretien des locaux).
- Des services et des compétences supports mis à disposition par la commune (Direction générale, ressources humaines et financières, communication, prévention, entretien des espaces et des bâtiments...)

→ **AU CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE :**

- Un crédit de 8 800 € est prévu aux comptes 6562 et 6568 pour financer les aides facultatives dont la participation au Fond Energie Eau
- Maintien de la subvention (1 000€) à la Banque Alimentaire du Morbihan

→ **AU CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES :**

- Ajustement des dépenses liées aux intérêts des emprunts (intérêts des emprunts réglés à échéance et intérêts d'emprunts courus mais non échus INCE, pour les 3 emprunts en cours pour le CCAS.

Le capital restant dû (CRD) est la somme qui reste à devoir par l'emprunteur. Cette somme est remboursée par des mensualités qui sont composées d'une part d'intérêts et d'autre part de capital.

CRD 01/01/2025	Remboursement du capital	Remboursement des intérêts sur l'exercice 2024
534 613,01 €	12 482,71 €	20 026,00 €
562 500,02 €	21 428,56 €	19 887,07 €
530 000,00 €		27 010,30 €
1 627 113,03 €	33 911,27 €	66 923,37 €

→ **AU CHAPITRE 68 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS,** un montant de 37 000 € est proposé

PROJECTION SUR LES PRINCIPALES RECETTES :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	PROJET BP 2025	« RÉALISÉ 2024 »	BP 2024 + DM)
CHAPITRE 013 : réductions de charges	20 000 €	19 632 €	32 645 €
CHAPITRE 70 : produits des services	94 000 €	95 720 €	78 500 €
CHAPITRE 74 : dotations et participations	120 000 €	133 364 €	261 450 €
CHAPITRE 75 : autres produits des services	160 000 €	154 011 €	150 800 €
TOTAUX de l'exercice	394 000 €	402 727 €	523 395 €

Les recettes tiennent compte :→ **D'une stabilité des recettes du CHAPITRE 013 :**

Les remboursements par l'assureur au titre du contrat « risques statutaires » concernent des agents en arrêts maladies (2 agents concernés).

→ **D'un ajustement à la baisse des recettes du CHAPITRE 70 :**

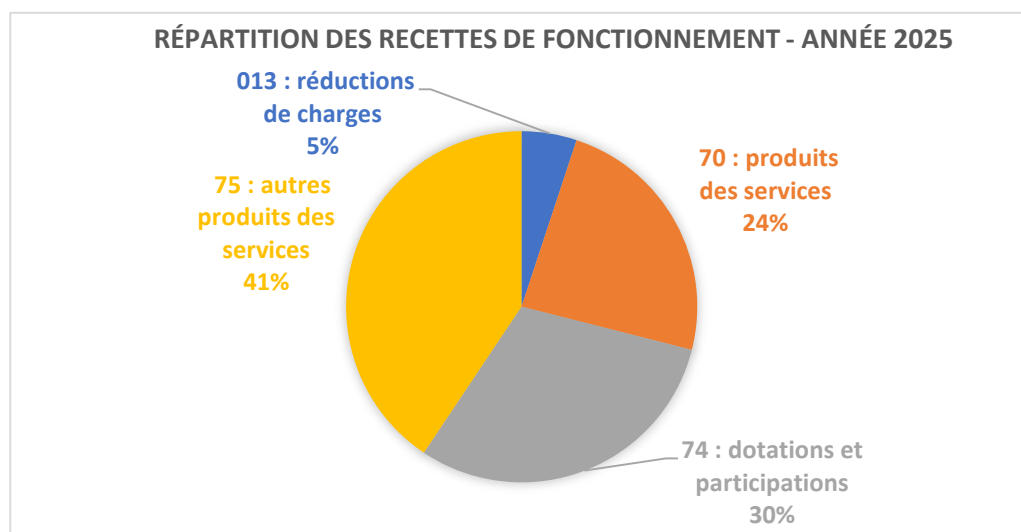
- Stagnation des recettes sur les provisions sur charges liée à l'occupation des locaux.
- Stagnation de la participation des communes partenaires de l'aide alimentaire
- Maintien de la facturation du portage de repas en raison du gel de la prestation de l'EHPAD sur la fourniture des repas
- Maintien des recettes de la cotisation Sport Santé Seniors
- Une recette complémentaire de la commune de Brandivy pour la mise à disposition de la CESF aux Brandivyens au réel du temps passé

→ **Maintien des recettes du CHAPITRE 74 :**

- Stagnation de la participation du Conseil Départemental dans le cadre du Fond de Solidarité pour le Logement (FSL)

→ **D'une hausse du CHAPITRE 75 :**

- Augmentation des revenus des immeubles en raison de la révision des loyers indexés sur l'indice de révision des loyers
- Estimation à la hausse des recettes de location des salles au Village Intergénérationnel
- Intégration du don exceptionnel du Rotary Club mais pas d'estimation de dons des particuliers et des professionnels
- Évaluation à 30 000 € de recettes de la Malle des Malins qui continue de développer de façon substantielle ses recettes.



Le déficit reporté du CCAS s'élèvera à 45 000 € et sera inscrit en dépense de fonctionnement. La commune versera une subvention d'équilibre pour le couvrir et équilibrer le budget prévisionnel 2025.

SECTION D'INVESTISSEMENT

PROPOSITIONS POUR LES DÉPENSES :

Pour 2025, les dépenses nouvelles d'investissement envisagées sont :

- Un chariot pour le service de portage de repas à domicile
- Un chariot pour la Malle des Malins
- Des stores pour le local de la distribution alimentaire
- Une imprimante pour le Relais Loch Solidaire
- Des travaux d'étanchéité de toiture (estimation 70 K€)

Les reports de 2024 :

- Installation d'une marquise à l'entrée des agents du SSIAD
- Des enceintes fixes pour la salle polyvalente
- De la vaisselle pour la salle polyvalente
- Un poste information portable pour permettre aux agents de suivre les formations en distanciels et aux stagiaires d'être autonomes
- Des couvercles et mallettes pour le service du portage de repas

PROPOSITIONS POUR LES RECETTES :

La recette d'investissement prévisible pour l'exercice 2025 est la perception d'un montant de 2 500€ au titre du fond de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Elaboration de l'inventaire LLS : 2020-2024

**** Prolongé de 5 ans supplémentaires (Loi ELAN)**

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

N°2025-CA12MAR-10

L'an deux mille vingt-cinq, le **12 mars**, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 6 mars, s'est réuni dans la Salle de Réunion de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Françoise BOUCHE-PILLON.

Étaient présents :

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Frédéric ANDRÉ, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, Mme Odile CAUDAL, Mme Françoise CONFUCIUS,

Absents excusés : Mme Dominique LE MEUR, Mme Michelle LE PETIT, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE, M. Amédé GUEGAN, Mme Catherine COUGOULAT, M. me Valérie ONNO

Pouvoir remis : Mme Dominique LE MEUR à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON ; Mme Michelle LE PETIT à M. Frédéric ANDRÉ ; M. Amédé GUEGAN à M. Lionel FROMAGE, Mme ONNO Valérie à M. Paul LEVANEN.

Nombre de membres en exercice : 17

→ **Délibérations N°2025-CA12MARS-08 à N°2025-CA12MARS-10**

Présents : 9 – Pouvoirs : 4 – Votants : 13

Secrétaire de séance : M. Xavier OLIVIERO

CCAS : Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Rapporteur : Monsieur Vincent COQUET

Le document présentant le ROB est joint en annexe à la délibération.

Monsieur Vincent COQUET rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants. Elle permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Vu le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article L. 2312-1 modifiée par l'article 107 de la loi NOTRe du 7 aout 2015,

VU la présentation faite en séance,

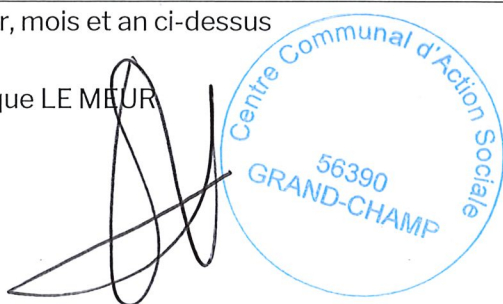
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article Unique : PREND ACTE du débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Présidente, Dominique LE MEUR



Le secrétaire de séance, Xavier OLIVIERO

